

Réunion du comité de suivi des rythmes

Bilan d'étape : 52 communes sont rentrées pleinement dans la réforme et 27 ont conservé les mercredis libérés. Les écoles travaillent suivant les modalités suivantes : Plus de la moitié des écoles (50.60%) travaillent 3h le matin et 2h15 l'après-midi. 12.05% travaillent 3h15 le matin et 2h l'après-midi. Quelques communes ont opté pour des horaires différents sur les différents jours de la semaine.

Nature des activités péri-éducatives proposées :

Pratiques sportives : 36.9 %
Activités artistiques et culturelle : 39.29 %
Ateliers scientifiques : 1.79 %
Ateliers lecture/écriture : 8.33 %
Ateliers de langue : 0.60 %
Jeux de stratégie : 8.33 %
Citoyenneté et développement durable : 4.75 %

Intervenants :

Personnel municipal : 41.75 %
Enseignants : 0.42 %
Bénévoles : 9.38 %
Emploi d'avenir : 1.56 %
Associations : 47.40 %

Selon le DASEN, cette réforme a un impact sur les enseignements et les pratiques pédagogiques. C'est l'opportunité de réfléchir au temps de l'élève et au temps de l'enfant. Les enseignants doivent s'intéresser à la cohérence de l'action éducative. Il a également précisé que pour le moment et sauf avis contraire qui lui parviendrait il faut rendre les Projets d'organisation du temps scolaire pour le 11 décembre. Il a également précisé que les mercredis libérés n'étaient pas prévus dans le décret

De son côté la CAF a précisé un engagement de la branche famille pour les 5 années à venir. Le fond d'amorçage sera abondé de 62 millions d'euros. Une nouvelle aide de la CAF spécifique pour les rythmes scolaires est mise en place et financera les nouvelles heures d'accueil des enfants (1 heure pour les écoles qui étaient déjà à 4,5 jours et 3 heures pour celles qui fonctionnaient à 4 jours). Elle représente 0.50 centimes/heure/enfant après déclaration auprès de la CAF. Cette dernière a repris situation de chacune des communes : 22 sur 52 pourront bénéficier de l'aide spécifique. Certaines communes ont aussi souhaité réfléchir à leur offre de service d'accueil périscolaire. Les crédits dédiés sont connus jusqu'en 2017.

Pour l'association des maires de France : beaucoup de réunions se sont tenues pour aider les communes. L'AMF a placé l'enfant au centre de la réflexion. Le Premier Ministre a promis d'assouplir « les dates » et le financement avec la CAF. De plus, Taux d'encadrement au niveau de l'accueil interpelle les maires.

La direction de la cohésion sociale est intervenue pour préciser que les titulaires du BAFD pourraient vraisemblablement assurer la direction des accueils.

Pour sa part, l'Unsa éducation est intervenue pour préciser sa position.